

que par l'esprit et par le cœur. Elles l'ont vu un instant, ce Dieu si aimable dont elles se trouvent maintenant éloignées; elles en connaissent toutes les grandeurs et toutes les perfections: aucun autre objet ne pourrait les captiver. Leur esprit n'est occupé que de Dieu seul, leur cœur ne soupire qu'après Dieu seul, et pourtant il faut qu'elles en demeurent éloignées. En vain voudraient-elles s'élançer vers l'éternel séjour: une force invisible les repousse. Ah! les soupirs du Roi-Propète après la céleste patrie ne sont qu'une bien faible expression des soupirs enflammés d'une âme dans le Purgatoire: "Qui me donnera des ailes comme à la colombe, pour voler et me reposer dans votre sein, ô mon Dieu! (Quand viendra-t-il donc ce jour où j'aurai le bonheur d'être admis à contempler votre adorable visage!... Oh! non, non, jamais un cerf altéré ne désire avec autant d'ardeur les eaux des fontaines que je soupire moi-même après vous, ô mon Dieu!" Mais que dis-je? ces dans d'un cœur brûlant, qui rendent si heureux les fidèles ici-bas, sont en quelque sorte déchirants pour l'âme du Purgatoire qui se reproche ses infidélités passées. C'est parce qu'elle l'a voulu qu'elle est encore éloignée de son divin époux. Il ne dépendait que d'elle de le servir plus fidèlement, de l'aimer avec plus d'ardeur et de constance. Quelques violences de plus sur elle-même, quelques sacrifices de plus, et il y aurait déjà longtemps qu'elle serait en possession de son bien-aimé. Imaginez-vous, mes Frères, un malheureux nautonnier, après un long et périlleux voyage sur des mers orageuses, apercevant de loin sa patrie, distinguant déjà sur le rivage son père, sa mère, son épouse et tout ce qu'il a de plus cher, lui tendre les bras! Il veut s'élançer au milieu d'eux et les presser contre son cœur; mais, vains efforts! il s'aperçoit qu'il est retenu par une chaîne qu'il lui est impossible de rompre, et ce qui met le comble à sa douleur, c'est qu'il ignore encore quelle sera la durée de cet éloignement. Figure bien imparfaite, mes Frères, de l'état d'une âme dans le Purgatoire, qui voit en quelque sorte de loin la céleste patrie et tout ce qu'elle a de plus cher, mais qui, retenue prisonnière, ne peut y parvenir!

Tel est le premier tourment d'une âme dans le Purgatoire; mais ce n'est pas le seul: joignez à ce tourment un second supplice moins rigoureux en réalité, mais dont nous sentirons peut-être plus vivement la rigueur: le supplice du feu. Si vous me demandez, dit saint Augustin, ce que souffre une âme dans le Purgatoire, je vous répondrai qu'elle y souffre les impressions mystérieuses d'un feu en comparaison duquel le feu que nous voyons sur la terre n'est rien: *Torquetur miris sed veris modis*; d'un feu, continue ce saint Docteur, d'autant plus vif dans son action qu'il sert d'instrument à la justice d'un Dieu vengeur et vengeur du péché: d'un feu enfin dont l'âme souffre plus, elle seule, que tous les martyrs ensemble n'ont jamais souffert, ressent des douleurs plus aiguës que celles de toutes les maladies compliquées dans un même corps. C'est de quoi les théologiens conviennent, dit un célèbre prédicateur, savant théologien lui-même. Ah! mes Frères, qui pourrait penser à ces tourments sans frémir? Ne voir que du feu, être couché dans le feu, ne respirer que le feu, quel affreux tourment! Nous frémissons d'horreur à la seule pensée des supplices qu'endurent les martyrs, pourrions-nous donc, sans être touchés, nous représenter les tourments des âmes du Purgatoire!

III

D'ailleurs ces âmes ne sont pas pour nous des inconnus, des étrangers. Ouvrez-vous, sombres cachots, montrez-nous vos nombreuses et infortunées victimes. Voyez, mon cher Frère, reconnaissez-vous ce tendre père qui ne vécût que pour vous, qui ne pensa qu'à vous, qui se sacrifia tout entier pour vous? Ah! s'il lui était donné de vous adresser lui-même la parole! "Quoi!" vous dirait-il, "mon fils, vous avez oublié votre père! Mais c'est moi qui vous ai donné l'existence? Vous ne vivez que de la fortune que je vous ai acquise au prix de mes veilles et de mes privations! La maison que vous habitez c'est moi qui l'ai bâtie! Ah! lorsque le Ciel me donna un fils, ce fut une fête pour moi; jamais moment ne fut plus doux à mon cœur que celui de votre naissance! Hélas! pouvais-je prévoir alors qu'un jour vous

ne penseriez plus à moi, et qu'après m'être consumé de travail pour vous, je fusse aujourd'hui abandonné, délaissé de votre part?" Et vous, fille ingrate, ne la voyez-vous pas cette bonne et sensible mère, autrefois si chérie, qui vous prodigua tant de caresses, entre les bras de laquelle vous reposiez avec tant de sécurité? Ah! peut-être ne souffre-t-elle que pour avoir été trop indulgente à votre égard? Permettez-lui au moins de vous rappeler quelque chose de ce qu'elle fit pour vous. "Souvenez-vous, ma fille, que c'est moi qui vous ai portée dans mon sein, qui vous ai nourrie de ma propre substance! Combien de fois, dans les premières années de votre enfance, mon sommeil n'a-t-il pas été interrompu pour vous! Je ne m'en plaignais pas: vous étiez si chère à mon cœur! Vos douleurs étaient les miennes, ou plutôt, je souffrais plus que vous-même. Vous rappelez-vous ces soins assidus, ces caresses si multipliées que j'étais si heureuse de vous prodiguer à mesure que vous avanciez en âge? Mais la mort est venue trancher le fil de mes jours, j'habite maintenant une autre région; n'y serais-je plus votre mère?" Et vous, époux insensible, devenu insidèle par la dureté de votre cœur! sachez-le: elle n'est pas entièrement anéantie cette moitié de vous-même que vous avez peut-être complètement oubliée! La voilà!..... Reconnaissez-vous encore les traits de ce visage qui fit jadis votre bonheur? Permettez-moi de parler en son nom et de retracer à vos yeux la scène déchirante de ses derniers instants. Je n'ai qu'à vous rappeler le dernier mot de sa bouche mourante: "Cher époux, mon cœur est toujours tout à toi!....." Que de soupirs et de sanglots s'échappèrent alors de votre poitrine haletante? Que de protestations sincères amitiés, de fidélité constante! Vous ne deviez jamais l'oublier; privé de sa présence, son souvenir au moins devait être sans cesse présent à votre cœur!... Ah! si toutes ces paroles n'ont point été vaines et trompeuses, voilà l'occasion de satisfaire votre tendresse et de montrer votre fidélité! Il ne dépend que de vous de soulager celle qui vous fut autrefois plus chère que la vie.

Mais c'est encore un ami, c'est un frère, c'est une sœur, c'est un bienfaiteur généreux, ce sont des voisins, des concitoyens, qui nous crient: "Ah! pensez à nous! Nous vivons encore, quoique nous ayons disparu à vos yeux, mais nous vivons dans les gémissements et dans les larmes! Auriez-vous donc cessé d'être nos amis? Soulagez d'infortunés captifs qui ne peuvent plus rien pour eux-mêmes! Hâtez par vos prières, par vos aumônes, par vos sacrifices, par toutes vos œuvres saintes, hâtez le moment de notre délivrance! Vous ne trouverez point ici d'ingrats: jamais nous n'oublierons ce que vous aurez fait pour nous!....."

Pourrions-nous, mes Frères, demeurer inflexibles? Et si nos cœurs éprouvent ici le besoin d'accorder des faveurs, de rendre service à tous ceux qui réclament notre assistance, comment repousser des âmes si chères et en même temps si infortunées?

S'il est vrai, mes Frères, qu'il existe un Purgatoire, si telles sont les souffrances du Purgatoire, s'il renferme des victimes si chères, si enfin nous croyons fermement, comment allier avec notre foi et notre sensibilité naturelle, cette indifférence pratique, cet oubli presque entier de ceux qui nous ont précédés dans la région des morts? Ah! mes Frères, réveillons donc notre foi; ranimons notre piété: faisons revivre ces beaux jours du christianisme où nos pères allaient souvent visiter les morts, s'entretenir en quelque sorte avec eux, prier sur leurs tombeaux. Quelques aumônes à leur intention, quelques communions ferventes, quelques sacrifices, quelques mortifications!..... Ces âmes, toutes chères qu'elles sont à Dieu, ont besoin de nous pour plaider leur cause, pour prendre leur intérêt, pour acquitter leurs dettes. Mais n'oublions pas surtout que le moyen le plus sûr et le plus efficace de leur être utile, c'est de nous purifier nous-mêmes et de nous mettre en état de paraître avec confiance devant Dieu, pour nous interposer en quelque sorte entre la souveraine justice et ces âmes infortunées. Alors nous solliciterons avec instances et succès la fin de leurs maux, et, lorsqu'elles seront délivrées, elles prieront à leur tour pour nous et nous attireront après elles au séjour de la gloire et du bonheur éternel. Ainsi soit-il.

vangile. Pourquoi ne demandez-vous rien de semblable à vos curés ou à vos autres prêtres? Joseph Lami: Cette question n'a pas de sens, après la discussion qui vient d'avoir lieu. Vous n'avez donc pas compris que votre Rév. Ministre est venu pour prêcher en opposition à l'Eglise catholique, c'est-à-dire, un nouvel évangile, un évangile contraire à celui qui a été prêché depuis les apôtres. Il se présentait donc à nous comme envoyé extraordinaire du ciel. Or j'ai prouvé que les envoyés extraordinaires du ciel étaient obligés de prouver leur mission, sous peine d'être appelés des imposteurs bibliques.

Je vais vous prouver ce que j'avance par l'autorité de saint Paul, (Galates, chap. 1, v. 7, 8.) "Mais il y a des gens qui vous troublent et qui veulent renverser l'évangile de Jésus-Christ. Mais quand nous vous annoncerions nous-mêmes, ou quand un ange du ciel vous annoncerait un évangile différent de celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème."

Un homme d'une haute intelligence va vous donner l'explication de ce texte. "Un ange venu du ciel, dit Mgr Baillargon, ne peut jamais enseigner une mauvaise doctrine, mais saint Paul fait cette supposition qu'il est impossible, pour faire sentir qu'on doit rejeter avec horreur toute nouveauté dans la foi, quelque puisse être l'autorité de ceux qui enseignent. C'est là la règle de l'Eglise catholique qui, dans tous les temps, a dit anathème à tous ceux qui ont voulu enseigner des doctrines nouvelles, annoncer un évangile différent de celui qu'elle a reçu, dès le commencement, des apôtres et de Jésus-Christ lui-même par les apôtres. C'est ainsi qu'elle a conservé dans toute sa pureté et dans toute son intégrité le dépôt de la foi."

Ainsi, Mr le colporteur, je suis dans mon droit en exigeant de Mr le ministre qu'il me prouve sa mission extraordinaire, par un miracle, la seule preuve qu'il puisse et doive donner pour m'obliger à croire qu'il vient de la part de Dieu me dire de ne pas écouter l'Eglise. Mr le ministre d'un nouvel évangile n'a pas jugé à propos de me donner cette preuve; j'ai refusé de l'entendre. Je suis, encore ici, dans mon droit.

Au contraire, je n'ai nul besoin de demander un miracle pour croire ce que m'enseigne mon curé, envoyé par mon évêque, envoyé lui-même par le souverain Pontife de l'Eglise et successeur de saint Pierre, parce que mon évêque légitimement envoyé, est chargé par l'Esprit-Saint de gouverner l'Eglise de Dieu, comme nous l'a dit l'apôtre saint Paul, (Actes des Ap. chap. 20, v. 28.)

Une comparaison va vous faire comprendre ce que je viens de dire.

Vous êtes entré, hier au soir, dans la maison que j'habite et aussitôt, sommé de vous livrer la propriété dont j'ai la possession et que m'ont transmise mes ancêtres par une très longue suite de propriétaires dont le titre primitif remonte à la date précise de l'établissement de ce pays, je refuse de vous satisfaire. — Vous insistez en disant: Monsieur, la terre où vous êtes m'appartient; retirez-vous pour que j'en prenne possession immédiatement. Je vous réponds que je vous dénie le droit de vous emparer de ma propriété, à moins que vous ne me présentiez un titre en bonne et due forme, qui soit antérieur à celui que je possède.

Ne pouvant rien obtenir de moi sans preuve, vous m'exhibez un titre qui porte la date de 1862. — Je vous montre le mien qui porte celle de 1608. Les titres véritables, vous ne devez pas être surpris si je vous dis: Vous êtes un voleur, qui venez pour vous emparer du bien d'autrui... Délogez sans retard...

Comprenez-vous maintenant, Mr le colporteur, pourquoi j'ai refusé à Mr le ministre le droit de me prêcher l'évangile sans me donner la preuve de sa mission divine. Il devait donc, sous peine d'être mis à la porte, il devait me faire un miracle ou me donner la date de sa mission évangélique: il n'a fait ni l'un ni l'autre. Je vais donc donner la date de sa mission: la voici: 1517 de l'ère chrétienne. — La date de la mission de mes supérieurs religieux, remonte à l'an 33 de la même ère chrétienne, le jour même de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, mon titre de catholique est donc antérieur de toute la longueur de quatorze cent quatre vingt quatre ans, et plus, à celui du protestant. Je suis donc propriétaire légitime de la foi catholique: je veux la garder...

Quant à mon curé, je n'ai qu'une chose à savoir, la voici: Est-il envoyé par l'évêque du diocèse auquel j'appartiens? Il me le prouve par la mission écrite qu'il a de cet évêque. Je ne puis avoir un doute, un seul doute. Il est mon pasteur légitime.

Le ministre, ne pouvant prouver qu'il avait le droit de prêcher, saute sur un autre sujet: Vos prêtres catholiques, demanda-t-il aux deux catholiques, disent-ils toujours la messe?

Jean-Baptiste: Il est bien certain qu'ils la diront encore bien longtemps, car c'est une grande et magnifique chose que la sainte messe!

Le ministre: C'est dommage que cette magnifique chose, comme vous dites, n'ait aucun fondement dans la bible.

Jean-Baptiste: La sainte écriture ne renferme aucun texte qui prouve le saint sacrifice de la messe, dites-vous? Et vous avez été prêtre catholique et vous avez dit la messe? En vérité, vous m'étonnez. Auriez-vous donc eu une conversation avec celui qui prouva au grand docteur Luther que les messes privées étaient une idolâtrie?

Je vais donc vous prouver que la bible parle clairement du Saint Sacrifice de la messe. Je dis: Vous prouvez, mais je me trompe: car on ne peut rien prouver à quelqu'un qui n'admet point de preuves contre sa raison individuelle, mais plutôt, je vais satisfaire toute personne raisonnable qui cherche sincèrement la vérité.

La sainte écriture nous représente Jésus-Christ comme un agneau immolé depuis la création du monde, (Apocal., chap. 13, v. 8.) Elle nous le re-

présente encore comme une victime pacifique qui doit être immolée par le ministère des prêtres, jusqu'à ce que l'antechrist fasse cesser le sacrifice perpétuel, dans l'Eglise (Daniel, chap. 8 v. 11.)

Comment l'antechrist pourrait-il abolir un sacrifice qui n'existerait pas? Comment le prophète l'appellerait-il perpétuel, s'il ne devait pas durer jusqu'à la fin des temps? De quel autre sacrifice, que celui de la messe, peut parler le prophète, lorsque Dieu a rejeté tous les sacrifices qu'on lui offrait avant sa venue en ce monde? (Héb., chap. 10, v. 5.) Le texte de Malachie confirmera ce que je viens de dire.

Le ministre: Je ne puis admettre cette explication du texte de Daniel.

Jean-Baptiste: Je vous l'ai dit que vous n'admettiez aucune preuve.

Vous savez, Mr le ministre, ce qu'offrait à Dieu Melchisédech, roi de Salem. C'était un sacrifice avec du pain et du vin, qu'aucun autre que lui n'offrit jamais dans l'ancienne loi. Mais pourquoi ce sacrifice? Parce que, vous dit la bible, il était prêtre du Très-Haut, (Genèse, ch. 14, v. 18.) "Or, toutes les choses qui leur arrivaient (aux Juifs), dit saint Paul, étaient des figures écrites pour nous servir d'instructions, à nous autres qui nous trouvons à la fin des temps." (1 Cor. ch. 10, v. 11.) Suivant cette règle de St Paul, le sacrifice qu'offrait Melchisédech ne peut signifier autre chose que le sacrifice de la messe, où sont offerts du pain et du vin, par le ministère des prêtres du Très-Haut.

Saint Paul, dans son Epître aux Hébreux, (chap. 5, v. 6.) nous dit que Jésus-Christ "est prêtre pour toujours selon l'ordre de Melchisédech." Or, Jésus-Christ ne peut être appelé prêtre selon l'ordre de Melchisédech par le sacrifice qu'il offrit sur la croix, puisqu'alors il offrit un sacrifice, non du pain et du vin, mais son corps et son sang. Jésus-Christ doit donc avoir reçu ce titre pour un autre sacrifice que pour celui de la croix.

Ouvrons maintenant l'évangile selon St Matt. (ch. 26.) "Or, pendant qu'ils soupaient, Jésus prit du pain, le bénit, le rompit, et le donna à ses disciples, en disant: Prenez et mangez, ceci est mon corps. Et prenant le calice, il rendit grâces à Dieu, et il le leur donna, en disant: Buvez-en tous; car ceci est mon sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour plusieurs." Voilà donc Jésus-Christ qui justifie le titre que lui donne saint Paul, en offrant le sacrifice de la sainte victime selon l'ordre de Melchisédech, sous les espèces du pain et du vin.

Remarquons que saint Paul ne dit pas seulement qu'il est prêtre pour toujours. Or, comment serait-il prêtre pour toujours, si ce sacrifice n'était offert qu'une seule fois? Voilà pourquoi ayant lui-même offert, une fois, ce sacrifice du pain et du vin, il dit à ceux qu'il allait envoyer comme son Père l'avait envoyé: Faites ceci en mémoire de moi, c'est-à-dire, je vous établis prêtres pour continuer ce sacrifice que je viens d'offrir selon l'ordre de Melchisédech, afin de rappeler aux hommes le sacerdoce que j'ai reçu pour toujours. Voilà, je crois, ce qui explique la translation du sacerdoce dont parle saint Paul, dans son Ep. aux Hébreux (chap. 7, v. 12.)

L'explication, que je viens de donner, va recevoir une pleine confirmation de la célèbre prophétie de Malachie, (ch. 1, v. 11.) La voici: "Car depuis le lever du soleil jusqu'au couchant, mon Nom est grand parmi les nations; et l'on me sacrifie en tout lieu et l'on offre à mon Nom une oblation toute pure; parce que mon Nom est grand parmi les nations, dit le Seigneur des armées."

Cette prédiction ne peut regarder le sacrifice de la croix, puis qu'il n'a été offert qu'une seule fois et dans un seul lieu, or, ce sacrifice, contenant une oblation toute pure, doit être offert en tout lieu.

On ne peut non plus l'entendre des sacrifices judaïques, puisqu'il est prouvé que Dieu les a rejetés.

On est donc inévitablement forcé d'admettre le dogme catholique du saint sacrifice de la messe, ou cette oblation toute pure est offerte en tout lieu et selon l'ordre de Melchisédech, afin de perpétuer le sacerdoce de Jésus-Christ, selon l'ordre qu'il en a donné à ses apôtres pendant la cène.

La prédiction du prophète Jérémie (chap. 33, v. 18) va nous fournir une nouvelle preuve de la doctrine catholique.

Parlant du règne du Messie (or, ce règne ne finira en ce monde qu'à la fin des temps, et régné jus qu'en éternité), il nous annonce que pendant tout son règne, on ne verra jamais la race des prêtres manquer d'un homme pour offrir (des holocaustes et allumer le feu du sacrifice (quelle remarquable expression!) dans tous les temps. Qui ne verrait, encore ici, désignée la victime de la charité divine offerte sur l'autel, pour entretenir sur la terre le feu divin que Jésus-Christ est venu apporter et qu'il désire si ardemment voir s'allumer dans tous les cœurs. (Luc, chap. 12, v. 49.)

Le ministre, sur le visage duquel semble apparaître quelque trouble ou souvenir, sans doute, de ce qu'il était autrefois: Vous perdez votre temps en essayant de me prouver votre dogme de la messe, dont j'ai reconnu la fausseté depuis que j'ai quitté votre Eglise. Je ne vois pas d'ailleurs que les apôtres aient entendu les textes que vous citez, comme vous les entendez et, surtout, qu'ils aient dit la messe.

Jean-Baptiste: Avant de vous répondre, je dois vous faire remarquer l'ouïe pour que votre objection fut recevable, il vous faudrait me prouver que les apôtres ou leurs disciples ont écrit tout ce qu'il fallait croire ou faire: Or il faudrait encore prouver que les apôtres n'écrivaient pas seulement pour ceux qui connaissaient parfaitement ce qu'il fallait croire, sur le sujet que nous discutons. Il était donc nullement nécessaire qu'ils entrassent dans des détails et des explications qui devaient nécessairement trouver place dans les instructions qu'ils donnaient de vive voix, ce qui était le but direct de leur mission auprès des hommes: "Allez... instruisez toutes les nations,

# LE PETIT ARSENAL DU CATHOLIQUE

OU

## TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE CONTROVERSE

PAR

Un catholique romain de l'archidiocèse de Québec

1 vol. in-12 de 464 pages.....Prix franco, broché: 25 cts; relié: 50 cts

Ce petit arsenal porte l'approbation de cinq évêques du Canada. Voilà, croyons-nous, une excellente recommandation. Mais si vous désirez faire une connaissance plus intime de l'ouvrage, lisez le chapitre suivant:

### CHAPITRE QUATORZIÈME.

Les prêtres catholiques sont les envoyés légitimes. — On doit les écouter. — Encore un mot sur la prétendue mission protestante. — La messe. — Les évêques sont-ils des tyrans et pour qui. — Indulgences. — L'Eglise a le pouvoir d'en accorder. — Exemptent-elles de faire pénitence. — Faut-il toujours avoir de l'argent

pour faire sa religion, chez les catholiques. — Rétribution pour messe. — La dime. — &c., &c.

Le colporteur, venant en aide au ministre: Je suis très surpris, mes amis, des difficultés que vous élevez contre ce Rév. Ministre du saint évangile, et surtout de ce que vous avez l'incroyable prétention de lui demander de faire un miracle pour vous prouver qu'il a le droit de prêcher l'é-